

<p style="text-align: center;">Compte rendu du conseil municipal Séance du 10 novembre 2022</p>

L'an 2022, le 10 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Loïc HANS, Patrice KNUCHEL, Claudine LE BRUN, Thierry DELRIEUX

Nombre de membres présents : 10

Absentes : Lydie HAMON
Elisabeth BOITET procuration donnée à Estelle TIDU

Date de la convocation : 4 novembre 2022

Secrétaire de séance : Cyrille KERRAND

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2022
- Démission Stéphanie Bougeard
- Morbihan Énergies : Rapport d'activités 2021 – Modifications des statuts
- Demande subvention PST conseil départemental pour travaux voirie impasse Kériel
- Motion AMF
- Renouvellement convention SACPA
- Délibération reversement Taxe Aménagement Questembert Communauté
- Travaux cimetière
- Subventions au COSI
- Devis locaux tertiaires « La Locomotive »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bilan Campagne de stérilisation des chats libres
- Visite cuisine centrale
- Terre de Jeux 2024 « Jeux de Lanvaux juillet 2023 »
- Subvention École dans le cadre du Plan Bibliothèque
- Formation cimetière
- Éclairage public
- Cérémonie des vœux Larré

🔗 **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2022**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 30 septembre 2022 à l'unanimité des voix exprimées.

🔗 **Démission Stéphanie Bougeard**

Madame le Maire informe le conseil de la démission de Stéphanie Bougeard, conseillère municipale sans délégation

🔗 **Morbihan Énergies : Rapport d'activités 2021 – Modifications des statuts**

1° Présentation du Rapport d'activités 2021 par M. Knuchel référent SDEM

2 ° Modifications des statuts

Mme le Maire expose

Par délibération N°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification de l'annexe 1 des statuts de Morbihan Énergies « liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan »

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Énergies afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Énergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'annexe 1 des statuts de Morbihan Énergies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n° 2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Énergies en date du 20 septembre 2022 et charge Mme le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Énergies.

🔗 Demande subvention PST conseil départemental pour travaux voirie impasse Kériel

Mme le Maire rappelle que les travaux prévus pour la réhabilitation de l'impasse Kériel ont été inscrits dans le programme d'aide exceptionnelle du Conseil Départemental. Le dossier a été déposé fin Octobre.

Néanmoins, ces travaux bénéficient également de la **subvention PST du Conseil Département** et il est donc nécessaire de déposer un dossier dans le cadre de cette subvention.

Mme le Maire présente le plan de financement correspondant.

PLAN DE FINANCEMENT "TRAVAUX IMPASSE KÉRIEL"

Désignation	dépenses HT	recettes HT
Travaux de voirie	37 717,31 €	
Subvention Conseil Départemental PST		11 315,19 €
Subvention Conseil Départemental Dispositif exceptionnel "Voirie en agglomération" 2022		18 858,66 €
Auto-financement		7 543,46 €
Totaux	37 717,31 €	37 717,31 €

Le conseil municipal valide le plan de financement et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Département.

🔗 **Motion AMF**

Mme le Maire soumet au conseil municipal la motion proposée par l'Association des Maires de France.

Le conseil municipal délibère et se joint à l'AMF pour exprimer sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population et soutient les propositions de l'Association des Maires de France

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023
- De maintenir l'indexation des bases fiscales

- De renoncer à la suppression de la CVAE ou de revoir les modalités de sa suppression
- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action sociale
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA
- De rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL

Concernant la crise énergétique, la Commune de Larré valide les propositions faites auprès de la Première Ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)

🔗 Renouvellement convention SACPA

Le contrat de gestion des problématiques animales en zone habitée signé avec la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2022. Mme le Maire rappelle les missions de la SACPA sur note commune :

- Capture, prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique
- Gestion de la fourrière animale

Le conseil municipal valide le devis de la SACPA d'un montant annuel global de 931,33 € HT.

Néanmoins, afin d'éviter que le prestataire ne se déplace inutilement, souvent, entre le temps où on lui signale un animal errant et le temps qu'un employé arrive sur place, l'animal est introuvable, un conseiller municipal suggère d'investir dans une cage où l'animal pourrait être placé en attendant l'arrivée d'un membre du personnel de la SACPA.

La proposition va être étudiée et affinée afin d'élaborer un protocole.

🔗 Délibération reversement Taxe Aménagement Questembert Communauté

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de Collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

En se fondant sur une évaluation des charges assumées sur le territoire communal par Questembert Communauté selon la définition donnée ci-dessus et sur le produit de taxe d'aménagement perçu par la commune.

Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :

- à hauteur de **0 %** du produit de la taxe pour Questembert Communauté

Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de Questembert Communauté.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✚ **Travaux cimetièrè**

Des travaux sont nécessaires dans le cimetière afin d'en améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire propose que le financement de ces travaux fasse l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet DETR/DSIL 2023. Le dossier est à déposer pour le 31 janvier 2023 au plus tard, la commission Travaux est chargée d'élaborer le dossier de demande de subvention.

✚ **Subventions au COSI (Comité d'œuvres sociales intercommunal)**

Mme le Maire rappelle que la mairie de Larré participe chaque année en versant une subvention au COSI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention au Comité d'œuvres sociales intercommunal de 25€ par agent soit 250€ (10 agents X 25€)

✚ **Devis locaux tertiaries « La Locomotive »**

Madame le Maire présente les devis à valider pour la suite des travaux nécessaires dans les locaux tertiaries de la « Locomotive »

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les devis de :

- Ets Navarro (chauffage) d'un montant de 3.602,20 € HT
- SBPC (dalles plafond) d'un montant de 2.805,00 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

Clôture campagne de stérilisation des chats libres

La convention signée par la mairie avec l'association Protect Chats Libres, concernant notre demande d'intervention sur le site de Kerolieu, est arrivée à son terme. Après un démarrage très efficace, les bénévoles ont continué d'aller sur place chaque semaine, mais malheureusement, depuis quelques semaines, plus aucun chat ne se laisse attraper, et ce, même en ayant élargi le secteur comme nous leur avons demandé. Leur tâche a été rendue difficile par l'omniprésence de chiens lors des trappages. L'arrivée de ceux-ci et le « comportement du voisinage » les a malheureusement coupé net dans leur élan d'intervention et ils ne peuvent faire plus à présent.

Néanmoins, la prolifération va systématiquement diminuer sur ce secteur suite à leur passage, car effectivement depuis déjà quelques mois les bénévoles voient les chats toutes les semaines et très rares sont ceux qui ne sont pas opérés, en revanche, ceux qui ont été opérés semblent en meilleure forme.

Voici un petit récapitulatif de leur intervention, 15 chats ont été attrapés, dont :

- 9 mâles, parmi eux 6 ont été castrés identifiés et relâchés, 3 mâles ont été pris en charge par l'association et n'ont pas été relâchés.
- 6 femelles, 4 ont été stérilisées et identifiées et relâchées sur le secteur, 2 ont été prises en charge par l'association, elles n'ont donc pas été relâchées.

Concernant le second secteur, le Quinquis, Malheureusement, après s'être déplacé plusieurs fois, l'association n'y a jamais vu de chats divaguer. L'espoir donc d'y installer un lieu de trappage était impossible au vu de la configuration sur place.

Visite cuisine centrale

A la demande de certains parents concernant la composition des menus et leurs contenus, Nathalie DELBOS accompagnée de trois représentants de parents d'élèves sont allés visiter, le 11 octobre dernier, la cuisine centrale de Malansac.

Mr Carré, responsable du secteur pour Armonys, leur a ouvert toutes les portes. Ils ont ainsi pu voir les frigos, les réserves, la cuisine où sont préparés les repas des enfants, il leur a expliqué et montré toutes les étapes entre le moment où les marchandises arrivent et le moment où elles partent pour être livrées.

Ils ont pu ainsi constater la fraîcheur des produits, poser toutes les questions qu'ils souhaitaient et même goûter au dessert prévu ce jour-là, un clafoutis aux bigarreaux.

Une visite enrichissante qui a répondu aux attentes des parents puisque les menus ont été revus pour apporter plus de produits laitiers.

« Jeux de Lanvaux » le week-end des 7 et 8 juillet 2023

Vendredi 7 juillet fin de journée : cérémonie d'ouverture à Molac avec défilé des équipes appartenant aux 5 communes participantes : Molac, Larré, Pleucadeuc, Bohal et Saint-Guyomard.

Samedi 8 juillet : journée d'animation sportive sous forme de tournois inter-communes.

Les communes travaillent actuellement sur l'organisation de cette manifestation.

Subvention École dans le cadre du Plan Bibliothèque

L'école « Les Petits Apprentis » a obtenu une subvention de 2.200 €, de l'Éducation Nationale, pour l'achat de livres et de matériel informatique avant le 1er novembre 2022. Le montant des achats devait être au minimum de 2.700 €, la différence de 500 € correspond à la subvention que donne chaque année la mairie pour la bibliothèque de l'école.

Formation cimetièrre

La commune s'est dotée d'un logiciel pour gèrer le cimetièrre. 4 personnes (2 agents et 2 conseillers) ont eu une formation et on se donne 1 an (jusqu'à la prochaine Toussaint) pour que toutes les donnèes soient informatisèes et que le logiciel soit complètment opèrationnel

Éclairage public

Dans cette pèriode où il devient indispensable d'économiser l'énergie, l'éclairage public se coupera à 21h le soir, l'heure du matin reste inchangé : 6h30, car c'est l'heure où les lycèens vont prendre leur car.

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux à Larré est fixée au **Dimanche 8 janvier 2023 à 11h00**

Prochain conseil municipal : Vendredi 16 décembre 2022 à 20h00